

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES :
ARCHIVES PUBLIQUES, ARCHIVES PRIVÉES.

Les sources de Fontfroide semblent, à première vue, pouvoir être classées en deux catégories correspondant aux deux phases de son histoire : les chartes et documents de l'ancienne abbaye cistercienne appartiennent aujourd'hui aux fonds publics ; les archives concernant le monument depuis son acquisition en 1908 par Gustave et Madeleine Fayet relèvent du domaine privé et se trouvent chez leurs descendants.

Si elle est en partie exacte, cette distinction mérite cependant d'être nuancée, ne serait-ce que pour la période médiévale des XII^e et XIII^e siècles, fondamentale pour son histoire puisque c'est au cours des deux siècles qui suivirent sa fondation qu'elle constitua son immense domaine foncier et acquit sa notoriété. Quelques actes illustrant cette période et provenant de fonds tant publics que privé révèlent, en effet, combien ces deux sources sont complémentaires, voire indissociables.

En effet, le rapprochement de chartes conservées dans les dépôts publics comme dans le fonds privé déposé en 1985 aux Archives départementales de l'Aude par la Société Civile Immobilière de Fontfroide a permis de retrouver les originaux de certains *deperdita* et de pallier l'aspect lacunaire des sources et leur éparpillement.

I. – Les archives de Fontfroide conservées dans les dépôts publics

1. *Les différentes sources*

a. La rareté des originaux

La disparition des originaux et copies contemporaines a été maintes fois déplorée : dès 1699, les moines regrettaient la perte des archives de Pradines¹ ; Émile Cauvet s'en plaignait en 1875, lors de la rédaction de son *Étude historique sur Fontfroide*² ; en 1908, Wilhelm Wiederhold³ s'y heurtait à l'occasion de ses recherches sur la *Gallia pontificia* ; dans les dernières décennies, cette lacune a été soulignée dans les nombreux travaux sur le temporel de

¹ Médiathèque de Narbonne, Ms. 259, Inventaire des titres de la mense abbatiale de Fontfroide, fol. 199.

² É. Cauvet, *Étude historique sur Fontfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne (de 1093 à 1790)*, Montpellier, 1875, p. II.

³ W. Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, t. VII: *Gascogne, Guyenne et Languedoc*, Göttingen, 1913 ; rééd. Citta del Vaticano, 1985. Dans une lettre adressée à W. Wiederhold, le 13 mai 1908, Jean Tissier, archiviste de Narbonne écrit : « Narbonne, 13 mai 1908. Monsieur, Je ne puis vous donner que des renseignements négatifs au sujet des archives de Fontfroide... 3° Je suis convaincu que les bulles mentionnées dans votre lettre n'existent plus et que vous devrez vous contenter de leur mention. L'Inventaire de l'archevêché, t. III, article Fontfroide, fol. 113 v°, indique le vidimus d'une bulle de Célestin III de l'an 1195, par laquelle le pape confirme aux religieux de Fontfroide tous les biens à eux donnés ou autrement par eux acquis. 4° Je peux vous certifier d'après mes notes que j'ai retrouvées qu'après la mort de l'archevêque Fouquet, c.-à-d. à la fin de 1673, la procédure faite pour l'Inventaire et estimation de l'archevêché de Narbonne, les numéros 1 à 21 des privilèges papaux, c.-à-d. toutes les bulles antérieures à 1200 avaient été enlevées des archives de l'archevêché. Je crois que ce détail aura pour vous une certaine importance. Veuillez agréer... J. Tissier, archiviste-bibliothécaire Narbonne » (Lettre extraite des dossiers de la *Gallia pontificia* conservés à l'Institut historique allemand de Paris, et très aimablement communiquée par M. Rolf Grosse).

l'abbaye⁴. Il est vrai que, entre la date de la fondation de l'abbaye [1093/début XII^e s.]⁵ et 1260, sur 1857 actes répertoriés, on ne dénombre que 55 originaux.

Sans doute le fait qu'une grande partie de ces titres ait été conservée à Narbonne a-t-il hâté leur disparition.

Nul ne connaît la date de leur transfert de l'abbaye à l'église Saint-Sébastien. Dès 1594, lors du partage des biens de la communauté entre l'abbé commendataire et le couvent, il avait été « accordé que, à cause de beaucoup d'accidents survenus sur le transport des titres et documents de ladite abbaye, ils seront mis en lieu de sûreté, dans un couvent de ladite ville de Narbonne, de laquelle dorénavant ne seront portés, mais bien seront mis dans des archifs, tellement accommodés que ceux qui concernent les places et terres dudit sieur abbé puissent être mis en l'un cottié d'iceux archifs et ceux qui concerneront les places et terres desdits religieux de l'autre cottié »⁶. Un inventaire des « titres choisis dans les archives de l'abbé de Fontfroide, de l'ordre de saint Bernard, estant dans le clocher de l'église de Saint-Sébastien de Narbonne », dressé avant 1683⁷, y confirme leur présence à cette date. Les copies de Jean de Doat qui a effectué, du 22 au 29 juin 1668, « la recherche des titres es abbayes de Saint-Hilaire, La Grasse et Fontfrède »⁸ ne mentionnent pas leur lieu d'origine : il les a sans doute fait transporter de Narbonne à l'Isle-en-Albigeois⁹ où oeuvraient ses greffiers. En 1709, dom Martène et dom Durand déplorent, au cours d'une visite de l'abbaye, avoir « fait très peu de choses à Fontfroide (*sic*) parce que les archives étoient à Narbonne »¹⁰.

Jean Tissier, ancien archiviste de Narbonne, a évoqué l'incendie qui avait ravagé, le 10 août 1793, les archives conservées dans le clocher de l'église Saint-Sébastien, à l'exemple des titres des autres établissements religieux¹¹. Les documents n'y étaient cependant pas tous rassemblés, puisqu'une partie des chartes concernant les biens appartenant à l'abbé commendataire avaient été transportées à Perpignan, comme l'atteste l'existence d'un inventaire conservé à la Bibliothèque nationale de France, analysé ci-dessous. Elles subirent

⁴ Nous renvoyons pour la bibliographie à notre édition du *Chartier de l'abbaye de Fontfroide (894-1260)*, à paraître (éd. CTHS). Citons pour mémoire F. Grèzes-Rueff, « L'abbaye de Fontfroide et son domaine foncier aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Annales du Midi*, t. 89, 1977, p. 253-280. – H. Barthès, « Où sont passées les archives de Fontfroide », dans *Oculus*, n° 4, 1991, p. 2-4. – M. Chênerie, « Les archives de Fontfroide », dans *Oculus*, n° 8, avril 1995, p. 7-8.

⁵ Les historiens ont hésité sur la date exacte de la fondation et la situent entre 1093, date à laquelle, selon l'ancienne chronique de l'abbaye, un groupe de moines érémitiques aurait été autorisé à se constituer en communauté et 1118, première mention d'un abbé à Fontfroide. Voir à ce sujet É. Cauvet, *Étude historique sur Fontfroide...*, p. 177-186. – A. M., « Compte-rendu critique sur l'ouvrage d'É. Cauvet », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 36, 1875, p. 341. – G. Mouynès, *Ville de Narbonne. Inventaire des archives communales antérieures à 1790. Série AA*, Narbonne, 1877, p. 428. – H. Faure, *Recherches historiques sur l'abbaye de Fontfroide dans les archives départementales de l'Aude et les archives hospitalières de Narbonne*, nouv. éd., Nîmes, 1998, p. 34 ; p. 39.

⁶ Arch. dép. Aude, H 607, acte reçu par M^e Pompée Debas, notaire royal à Saint-Nazaire.

⁷ Arch. dép. Aude, H 604. Voir ci-dessous, p. 5.

⁸ H. Omont, « La collection Doat à la Bibliothèque nationale », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 177, 1916, p. 294. Voir *infra*, p. 4.

⁹ Lisle-sur-Tarn, Tarn, ch.-l. cant.

¹⁰ E. Martène et U. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, t. I, 1717, p. 55.

¹¹ J. Tissier, « Les sources de l'histoire du Languedoc d'après les inventaires des archives narbonnaises », dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. XI, 1911, p. 486.

pour la plupart le sort des archives narbonnaises et furent brûlées « avec les titres de féodalité et autres en exécution de la loi du 17 juillet 1793 »¹².

b. L'absence de cartulaires

L'existence d'anciens répertoires est attestée par les moines dès la fin du XVII^e siècle : lors de la rédaction des inventaires achevés vers 1699, les religieux avaient sous les yeux « un vieux répertoire » auquel ils se réfèrent pour mentionner un problème de datation ou pallier la disparition d'un acte. Les Bénédictins, dom Estiennot¹³ comme les auteurs de la *Gallia christiana*¹⁴, indiquent avoir collationné leurs actes « *ex tabulario* » ou « *ex repertorio Fontis frigidii* ». La « chronique » de l'abbaye est citée dans les Inventaires des titres de la mense abbatiale. Aucun de ces documents, non plus qu'un cartulaire, n'est parvenu jusqu'à nous.

c. Les Inventaires du XVII^e et XVIII^e siècles

La disparition des originaux a conduit les chercheurs à utiliser comme principale source deux Inventaires rédigés à la fin du XVII^e siècle, répertoriant les titres des biens qui appartenaient respectivement au couvent et à son prieur¹⁵ et à l'abbé commendataire¹⁶. Ces épais recueils en papier, résumant en français moderne 2517 actes pour l'un, 1186 pour l'autre, ont été longuement décrits par Jean Tissier¹⁷, et sont, malgré leurs imprécisions, voire leurs erreurs, précieux pour l'histoire du temporel et du domaine foncier de l'abbaye¹⁸. Outre les actes de vente, d'achat, d'échange, les baux et autres documents touchant le patrimoine, l'Inventaire des titres de la mense conventuelle, que nous désignerons par les termes d'« Inventaire conventuel », comprend dans son deuxième chapitre un véritable bullaire avec les résumés de 133 lettres pontificales entre 1132 et 1562¹⁹ : malgré de nombreuses erreurs de

¹² Arch. nat. de Fr., F¹⁷ 1205.

¹³ BnF, *Antiquitates Benedictinae in Occitania* : lat. 12760-12761.

¹⁴ *Gallia christiana nova.*, t. VI (*Ecclesiae Carcassonensis et Narbonensis*), Paris, 1739.

¹⁵ « Inventaire de Fontfroide » répertoriant les titres des biens de la mense conventuelle, Arch. dép. Aude, H 211.

¹⁶ « Inventaire général, historique et raisonné des titres et actes concernant les biens, terres, seigneuries, fiefs, droits appartenants à la manse (*sic*) abbatiale de Fontfroide », Médiathèque Narbonne, Ms. 259. Conformément aux dispositions du 25 janvier 1594, l'abbé recut les terres situées au nord de l'Aude, ainsi que « les granges de Montlaurès, Pradines-le-Grand, avec toutes et chacuns ses appartenances » et Roanel. Il disputa au prieur les terres de Pradines-d'Amont et de Saint-André-de-Roquelongue qui tomba dans le domaine du couvent. Marcorignan lui revint après un échange. Le prieur et la communauté obtinrent les terres et les granges situées au sud de l'Aude, ainsi que les terres et possessions catalanes. Cet Inventaire a été présenté par Serge Sotos : « L'édition de l'Inventaire de la Mense Abbatiale de Fontfroide », dans *Oculus*, n° 11, juin 1999, p. 19-20.

¹⁷ J. Tissier, *ibid.*, p. 521-525 ; p. 477-479.

¹⁸ Outre les ouvrages cités note n° 4, voir P. Aussel, *Jonquières, un grand domaine viticole languedocien (an 1000-an 2000)*, Narbonne, 2003. – J.-L. H. Bonnet, « Quillanet, hameau des Corbières », dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 32, 1970, p. 185-200. – P. Bouvet, *Les granges de Fontfroide aux XII^e et XIII^e siècles. Étude de quatre domaines immédiats, formation et évolution*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire médiévale sous la direction de J.-L. Abbé, Université Paul-Valéry, Montpellier-III, 1997. – S. Escande, *Étude sur Fontfroide, seigneurie ecclésiastique*. Diplôme d'Études supérieures d'Histoire du Moyen Âge sous la direction de G. Duby, Faculté d'Aix-en-Provence, 1953. – G. Leblanc, « La grange cistercienne de Fontcalvy », dans *Actes du XXX^e congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Sète, 1956, p. 43-52. – *L'espace cistercien, Actes du colloque de Fontfroide (24-27 mars 1993)*, sous la dir. de L. Pressouyre, Paris, 1994 : G. Languier, « La grange de Fontcalvy », p. 70-84 ; P. Aussel, « La grange de Jonquières », p. 85-99 ; J.-L.H. Bonnet, « La grange d'Hauterive », p. 100-114.

¹⁹ Arch. dép. Aude, H 211, fol. 1-12v.

datation et la brièveté de ses résumés, ce répertoire qui présente des documents inconnus des éditions des registres pontificaux illustre les relations privilégiées qu'entretint Fontfroide avec le Saint-Siège et permet de mieux la suivre dans ses progrès vers une exemption quasi générale²⁰.

Un inventaire partiel, intitulé « Répertoire des titres des quatre lieux de l'abbaye de Fontfroide, tiré de l'Inventaire général fait en 1699 », provenant de l'étude d'un notaire de Saint-Nazaire, présente les actes établis sur les terres de Saint-Nazaire et de Sainte-Valière, de Pouzols, Marcorignan, Pradines, Saint-Frichoux et Foncalvy²¹. Un second « état », de 1791, énumère les actes concernant les domaines de Tuchan, Paziols et Domneuve qui étaient conservés dans les « caissons 16 et 17 »²².

d. Les copies d'érudits

Cette brève esquisse des sources de l'histoire de Fontfroide ne serait pas complète sans le rappel des copies d'érudits, notamment de Jean de Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, qui, au cours des années 1668-1669, parcourut le Languedoc avec ses greffiers pour recopier les archives des institutions religieuses et publiques, notamment le Trésor des chartes de Carcassonne²³. Malgré des inexactitudes et la déformation de bien des toponymes, ce sont souvent les seules sources nous offrant le texte intégral d'une grande partie des actes qui ont été perdus. Plusieurs copies de Doat ont été reprises et corrigées par les Bénédictins dans la *Gallia christiana* et *l'Histoire générale de Languedoc*²⁴. Quelques titres conservés aux Archives départementales de l'Aude ont été édités par Alphonse Mahul²⁵.

2. La conservation des titres dans les services d'Archives publiques

La plupart des documents évoqués ci-dessus sont conservés dans quatre fonds publics : les Archives départementales de l'Aude, celles des Pyrénées-Orientales, la Médiathèque de Narbonne et la Bibliothèque nationale. Les Archives municipales de Narbonne renferment les

²⁰ Ce thème a fait l'objet d'une communication « Fontfroide et le Saint-Siège : les lettres octroyées en faveur de l'abbaye au cours des voyages pontificaux (1147-1181) » à l'occasion de la 5^{ème} Table ronde de la *Gallia pontificia* organisée à Paris, le 26 mai 2007, par l'École nationale des chartes et l'Institut historique allemand de Paris. Voir aussi notre article sur « Les relations privilégiées de l'abbaye de Fontfroide avec le Saint-Siège aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Revue d'Histoire de l'Église de France* (à paraître).

²¹ Arch. dép. Aude, H 665. Henri Rouzaud l'a utilisé pour compléter la copie qu'il a faite du Ms 259 (Médiathèque de Narbonne, Ms. 302).

²² Arch. dép. Aude, H 458 (1260-1720).

²³ H. Omont, « La collection Doat à la Bibliothèque nationale », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 77, 1916, p. 286-336. Outre le volume 59 consacré exclusivement à Fontfroide, les volumes 3, 5, 40, 48, 55, 57, 153, 154 contiennent des actes se rapportant à l'abbaye. Une copie manuscrite des volumes 57, 58 et 59 est conservée à la Médiathèque de Narbonne sous la cote Ms. 271.

²⁴ C. Devic et J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, vol. IV, V, VII, VIII, nouv. éd., Toulouse, 2003-2004.

²⁵ A. Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, vol. IV, V, VI, Paris, 1857-1872. Y figure notamment l'Inventaire de 1791 (vol. IV, 1863, p. 600-601).

différentes sentences arbitrales et transactions conclues avec les consuls de Narbonne : celles-ci sont généralement postérieures à la seconde moitié du XIII^e siècle²⁶.

a. Les Archives départementales de l'Aude

C'est, en effet, à Carcassonne que sont classés dans la série H consacrée au clergé régulier les titres des biens de la mense conventuelle qui, se trouvant dans les coffres du clocher de Saint-Sébastien, avaient échappé à la destruction. En 1791, plusieurs liasses avaient été envoyées par le directoire du district de Narbonne au département. Les articles qui concernent les terres de Tuchan, Paziols, Domneuve et les donations d'Olivier de Termes constituent un des fonds essentiels de l'histoire de l'abbaye²⁷. Une des sources les plus consultées est sans nul doute l'Inventaire conventuel. Quant au Ms. 259 de la Médiathèque de Narbonne, il était originellement aux Archives départementales, avant qu'Émile Cauvet ne reçût l'autorisation de le sortir : d'après Henri Rouzard, retrouvé chez lui, après sa mort, il aurait été donné à la ville de Narbonne en même temps que les manuscrits légués par l'avocat²⁸. C'est aussi à Carcassonne que sont conservés les Inventaires partiels évoqués ci-dessus, ainsi que l'« Inventaire des titres choisis dans les archives de l'abbaye de Fontfroide, de l'ordre de saint Bernard, estant dans le clocher de Saint-Sébastien de Narbonne »²⁹.

b. Les Archives départementales des Pyrénées-Orientales

La communauté ayant essaimé après la fondation de Poblet en Catalogne, un fonds important d'originaux peut être consulté aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, sous les cotes H 276³⁰ et H 277. La communauté y avait en effet constitué un vaste patrimoine depuis le Fenouillèdes jusqu'en Conflent où le roi Alphonse d'Aragon leur avait concédé plusieurs pâturages et où elle jouissait de la *villa* d'Escaro, donnée par Pierre II en 1202. Parcelle après parcelle, elle avait accru son territoire autour de la grange de Saint-Sauveur de Canomals près de Bompas et s'était agrandie, plus au sud, aux alentours d'Argelès et de la grange de Pujols. Les registres de la *Procuratio real* de la série B comprennent quelques-unes de ces donations³¹.

²⁶ L'Inventaire des titres de la mense conventuelle mentionne notamment au chapitre sur Jonquières (fol. 54-54v) un arbitrage à propos des droits de dépaissance et de boisage des habitants de Narbonne sur les territoires de Jonquières et d'Aussières (25 février 1288), consultable aux Archives mun. de Narbonne, AA 107, 7^e thal., fol. 52v (Publ. P. Aussel, *Jonquières, un grand domaine viticole...*, p. 338-348).

²⁷ Ces documents sont conservés sous les cotes Arch. dép. Aude, H. 206, H 458, H 595. Sur Olivier de Termes bienfaiteur de l'abbaye dans la seconde moitié du XIII^e siècle, voir les travaux de G. Langlois, « Olivier de Termes, protecteur de l'abbaye de Fontfroide », dans *Oculus*, n^o 10, déc. 1997, p. 19-21 ; et *Olivier de Termes : le cathare et le croisé, vers 1200-1274*, Toulouse, 2001.

²⁸ Médiathèque Narbonne, Ms. 302, fol. 363.

²⁹ « Répertoire des titres des quatre lieux de l'abbaye de Fontfroide, tiré de l'Inventaire général fait en 1699 » (Arch. dép. Aude, H 665) ; Inventaire de 1791 (*ibid.*, H 458) ; Inventaire des titres ... dans le clocher de Saint-Sébastien de Narbonne (*ibid.*, H 604). Ce dernier avait été remis à dom Labrosse, prieur du monastère, le 31 mars 1683. Une note ajoutée au dernier feuillet précise qu'il s'agit de la liste des copies de Doat « remises dans la Bibliothèque du Louvre, pour qu'en cas les originaux vissent à périr, l'on y ajoute la même foy qu'auxdits originaux ».

³⁰ Pancarte présentant la copie authentique de neuf lettres pontificales accordées à l'ordre de Cîteaux ou à Fontfroide par les papes Alexandre III, Honorius III, Grégoire IX, Alexandre IV.

³¹ Arch. dép. Pyrénées-Orientales 1 B 1, 1 B 8, 1 B 219.

c. La Médiathèque de Narbonne

Les chartes relatives aux litiges avec les habitants de Narbonne ont été évoquées. Mais c'est surtout avec le clergé diocésain que, au cours des deux premiers siècles de son existence, la communauté de Fontfroide a eu des relations quasi-constantes, courtoises et chaleureuses, ou plus tendues dans ses efforts pour s'affranchir de l'autorité des archevêques de Narbonne, échapper à la dîme et accroître son temporel. Actes de donation, de partage, sentences arbitrales, déclarations d'appel au pape sont consignés dans deux Inventaires : celui des archevêques de Narbonne dit « Inventaire Rocque »³², et celui du chapitre saint-Just, plus couramment désigné sous le nom d'« Inventaire Du Carouge »³³.

d. La Bibliothèque nationale de France : le Ms. Français 8661

Bien que les archives de Fontfroide n'y comptent pas d'original, les collections de la Bibliothèque nationale de France se sont révélées être d'une grande richesse : outre les transcriptions de Doat, elles comportent une histoire du Languedoc manuscrite de dom Estiennot³⁴, quelques copies effectuées par Baluze³⁵, des documents se rapportant à Grandselve³⁶ dont l'abbaye était la fille et au Temple³⁷, le Registre de la sénéchaussée de Carcassonne où sont consignées les donations de la seconde moitié du XIII^e siècle. Surtout elles renferment une des sources essentielles pour l'historien : un exemplaire de l'Inventaire des titres de la mense abbatiale.

Répertorié par Henri Omont dans le *Catalogue général des manuscrits français, ancien Supplément français*³⁸, décrit par Léopold Delisle dans le tome II de son étude sur *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*³⁹, il est resté jusqu'à aujourd'hui inconnu des chercheurs. Wilhelm Wiederhold qui le mentionne brièvement dit ne l'avoir pas consulté⁴⁰. Émile Cauvet l'évoque sans s'y attarder⁴¹.

Intitulé « Inventaire général, historique et raisonné des titres et actes concernant les biens, terres, seigneuries, fiefs et droits appartenant à la manse (*sic*) abbatiale de Fontfroide », il est conservé au département des Manuscrits sous la cote Français 8661. Contrairement au Ms 259, il porte une date, celle de l'année 1699, et a été paraphé en 1788 à Perpignan. Identique par sa composition à son homonyme, il est cependant plus précis et comporte des

³² « Inventaire des actes et documents concernant l'archevesché de Narbonne, fait l'an 1630 et 1640 », Médiathèque Narbonne, Ms. 314, vol. III¹, fol. 106-106v.

³³ « Inventaire général, historique et raisonné de tous les actes anciens et modernes concernant les biens, droits, facultés, libertés, franchises, prééminences du vénérable chapitre de l'église sainte et métropolitaine des saints Just et Pasteur de Narbonne » (*ibid.*, Ms. 319). Ces deux recueils ont été analysés par Jean Tissier, « Les sources de l'histoire du Languedoc... », p. 464-465 ; p. 467-476.

³⁴ *Antiquitates Benedictinae in Occitania* : lat. 12760-12761.

³⁵ BnF., Coll. Baluze, vol. 81; 82.

³⁶ BnF., Cartulaire de Grandselve, Latin 9994, fol. CCXXIV-CCXXII; Coll. Doat, vol. 76.

³⁷ Bnf., Fonds Albon, NAL 26, fol. 453-458 ; 481-488.

³⁸ H. Omont, *Bibliothèque nationale de France, Catalogue général des manuscrits français, ancien Supplément français*, t. I, Paris, 1895, p. 260.

³⁹ L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, Paris, 1874, p. 29-30.

⁴⁰ W. Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, t. VII, p. 725.

⁴¹ É. Cauvet, *Étude historique sur Fontfroide...*, p. IV.

rectifications de dates, des identifications de toponymes et la mention de quelques actes qui ne figurent pas dans le premier exemplaire.

Son parcours peut étonner. Un dossier conservé aux Archives nationales relate comment, à la suite de la circulaire du 11 décembre 1798 demandant la concentration à Paris des cartulaires des « ci-devant instituts religieux », il fut expédié le 5 ventôse an VII de Perpignan⁴². Il appartenait de toute évidence aux archives de l'abbé commendataire et avait été rédigé à son intention⁴³. C'est cet exemplaire et non le Ms. 259, qu'utilisa le notaire Favatier pour rédiger son petit répertoire.

II. – Le fonds de la S.C.I.

Dans son ouvrage, Émile Cauvet souligne que le chevalier de Viguier, de Narbonne, avait recueilli un certain nombre de documents⁴⁴. Son héritière, Madame Molland, en fit don à Madeleine Fayet après l'acquisition de Fontfroide. Conservés dans l'abbaye jusqu'en 1985, ils firent, à cette date, l'objet d'un dépôt aux Archives départementales de l'Aude et constituent le fonds privé des sources de l'histoire de Fontfroide pendant la période médiévale⁴⁵.

Le fonds comprend trente-quatre articles classés dans la sous-série 25 J⁴⁶ et datés du XI^e au XIX^e siècle, deux documents étant parfois rassemblés sous la même cote⁴⁷. L'acte le plus ancien est une donation au prieuré Saint-Michel de Montlaurès de 1086⁴⁸ ; le plus récent est l'acte de vérification du 20 novembre 1828 de l'état des bâtiments dépendant du monastère par l'architecte de Narbonne, à la demande de la commission administrative des hospices de la ville⁴⁹.

⁴² « Citoyen ministre, Par votre lettre du 1^{er} nivôse dernier, vous nous demandez que tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République, doivent être réunis à Paris. Vous nous invitez, en conséquence, à faire rechercher tout ce que les dépôts de notre département possèdent en ce genre et à l'adresser à Paris aux conservateurs de la Bibliothèque nationale, rue de la Loi. Conformément aux dispositions de votre lettre, nous avons fait faire des recherches dans le dépôt général de l'ancien domaine des papiers et titres des maisons religieuses et des écritures de 400 notaires. Le conservateur de ces papiers n'a trouvé qu'un seul cartulaire intitulé Inventaire général et raisonné des titres et actes concernant les biens, terres, seigneuries, fiefs et droits appartenant à la manse abbatiale de Fontfroide. Comme c'est un grand volume in-f^o, nous allons le remettre à la messagerie, à l'adresse des conservateurs de la Bibliothèque nationale, rue de la Loi. Si les recherches que l'on a faites n'ont pas produit d'autres titres de ce genre, c'est parce qu'ils ont été brûlés avec les titres de féodalité et autres en exécution de la loi du 17 juillet 1793. C'est ce que nous a assuré le notaire chargé de la conservation dudit dépôt. Vous aurez remarqué que nous avons appelé le dépôt général parce que tous les dépôts particuliers des ci-devant districts ont été versés dans celui-là. Salut, Fraternité. La Ferrière » (Arch. nat. F 17 /1205). La même liasse comprend la réponse de Ministère à l'Administration centrale des Pyrénées Orientales. Il est noté, dans la marge, que le cartulaire a été « expédié le 5 ventôse an VII ». (Arch. nat., F 17/1205).

⁴³ Voir l'analyse du manuscrit dans notre édition du *Chartrier de l'abbaye de Fontfroide (894-1260)*, à paraître.

⁴⁴ É. Cauvet, *Étude historique sur Fontfroide.*, p. II. Le vingtième article (25 J 20) est une division en deux parties des biens communs à Jean Viguier et à son frère Raymond (1188).

⁴⁵ Il nous a été récemment rapporté que trois actes dont nous n'avons pas eu connaissance seraient conservés dans une collection particulière.

⁴⁶ J. Blanc, C.-M. Robion, P.-G. Richard, *Sous-Série 25 J : Fonds de la S.C.I. de Fontfroide. Répertoire numérique détaillé*, Archives de l'Aude, 1985, dact.

⁴⁷ Donation du 30 décembre 1152 (25 J 3) ; donation du 15 février 1171 (25 J 5).

⁴⁸ *Ibid.*, 25 J 1.

⁴⁹ *Ibid.*, 25 J 30.

1. Le piètre état de conservation de certains documents

Nul ne sait quelles furent les conditions de conservation des documents avant leur dépôt aux Archives de l'Aude. Les quatre derniers documents n'ont pu être datés. Les taches de moisissure, les trous dus aux souris ou à l'humidité rendent la lecture des onze premiers originaux malaisée, voire impossible. D'une donation de 1171 il ne reste qu'un fragment de 7 cm sur 8 cm⁵⁰.

2. L'intérêt du fonds

Si les premiers articles concernent exclusivement les finages de Montredon⁵¹ et de Boucocers⁵², les articles suivants sont plus éclectiques et touchent aussi bien Saint-Martin-de-Toques⁵³ que Narbonne, sont aussi variés que des baux à acapte, des arrêts de la cour du Parlement de Toulouse, des actes de vente. Dix articles (25 J 1-25 J 9 ; 25 J 32) se rapportent exclusivement aux biens du monastère à Boucocers et Montredon, localités proches de Narbonne, qui firent partie après la commende de la mense conventuelle. Deux d'entre eux sont des donations de pièces de terre au monastère de Saint-Michel de Montlaurès que la communauté acheta au prieuré bénédictin de Saint-Michel de La Cluse en 1211⁵⁴. Les articles cotés 25 J 3-25 J 9 et 25 J 32 concernent directement la communauté et mentionnent, pour une période allant de 1171 à 1252, des donations de champ, de dîmes et de droits sur l'étang de Montredon, dans le finage de Boucocers ou à Lapidet⁵⁵, ainsi qu'un bail à acapte.

L'intérêt de tels documents apparaît clairement tant pour l'histoire religieuse que pour l'histoire locale.

Ils apportent leur contribution, modeste certes, à l'historique du patrimoine de deux communautés : Saint-Michel de Montlaurès et Fontfroide. Si la première se voit céder des terres, la seconde acquiert surtout dîmes et droits, source importante de ses revenus. Ceux-ci sont perçus sur le territoire de la *villa* et de l'étang de Montredon et dans le territoire de Boucocers, révélant ainsi la diversité de ce temporel. Le bail à acapte du 13 août 1252 laisse entrevoir l'évolution de la politique cistercienne qui a abandonné le faire-valoir direct.

L'indication de la portion des dîmes perçues (quart ou huitième), la mention chiffrée de l'entrée et du cens à verser pour le bail à acapte sont autant d'enseignements pour l'histoire économique de la région. L'intérêt des religieux pour l'étang de Montredon témoigne à lui seul des ressources qu'offraient ces zones humides, procurant aisément poisson, faune, facilités d'irrigation⁵⁶.

⁵⁰ *Ibid.*, 25 J 4.

⁵¹ Montredon-des-Corbières, Aude, comm., cant. Narbonne-Ouest.

⁵² Aude, cant. Narbonne-Ouest, comm. Montredon.

⁵³ Aude, ancien castrum, cant. Narbonne-Ouest, comm. Bizanet.

⁵⁴ Sur Saint-Michel de Montlaurès et son acquisition par Fontfroide, voir M. Chalon, « Note sur Montlaurès au Moyen Âge », dans *Narbonne, Archéologie et Histoire. Montlaurès et les origines de Narbonne. Actes du XLV^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Narbonne, 14-16 avril 1972)*, Montpellier, 1973, vol. 1, p. 173-182, article rédigé principalement à partir de la documentation des deux Inventaires des titres de la mense abbatiale (Français 8661, fol. 137-178v ; Ms. 259, fol. 66-109).

⁵⁵ Aude, Levrettes, cant. Narbonne-Ouest, comm. Narbonne.

⁵⁶ Ce fonds a été exploité par Jean-Loup Abbé pour son ouvrage *À la conquête de étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, 2006.

L'histoire sociale, enfin, n'est pas négligée puisque se succèdent au travers des actes les familles seigneuriales, propriétaires de biens à Montredon et à Boucocers : les Argens, les Maillac, les Raissac, les Lapidet, les Lautrec.

III. – La complémentarité des deux fonds

1. *La sous-série 25 J : les originaux des deperdita de l'Inventaire conventuel*

L'analyse dorsale d'un document est une source d'enseignement précieuse quand l'acte présente des lacunes. Les chartes du fonds de Fontfroide comportent dans la plupart des cas des analyses dorsales, les plus anciennes étant en latin et souvent effacées, les analyses modernes rédigées généralement au XVII^e siècle et accompagnées parfois d'une cote. Ce sont ces mentions qui ont permis de retrouver dans les actes de la sous-série 25 J les originaux des *deperdita* répertoriés dans le chapitre de l'Inventaire conventuel sur les possessions de Fontfroide dans les territoires de Montredon, Boucocers et Lapidet⁵⁷, cote et analyse se révélant identiques dans les deux sources. L'article 25 J 32, dont il ne reste qu'un fragment, a été identifié grâce à sa cote S, correspondant à un bail à acapte dans l'Inventaire conventuel : cet acte dont la date a disparu correspond par son objet et le nom du preneur mentionnés sur les quatre dernières lignes – les seules lisibles – à l'analyse portant la même cote sur l'Inventaire⁵⁸. Notons que le texte de la donation du 15 février 1171 dont les deux originaux cotés 25 J 5 sont très lacunaires a pu être restitué grâce à un parchemin, autre original ou copie contemporaine, conservé dans la série H⁵⁹.

2. *La complémentarité des deux fonds*

Ces deux fonds, dont le lecteur pourrait déplorer les lacunes dues pour l'un au piètre état des documents, pour l'autre à la brièveté de ses résumés, se complètent de façon heureuse.

Les analyses de l'Inventaire conventuel, toute succinctes qu'elles soient, apportent des renseignements qui ont disparu dans les lacunes des originaux et dont les moines avaient connaissance puisqu'ils disposaient des actes dans leur intégralité à la fin du XVII^e siècle, telles la date exacte de la donation du 1^{er} juin 1195⁶⁰, l'indication des confronts d'une pièce de

⁵⁷ Arch. dép. Aude, H 211, fol. 50-51v.

⁵⁸ *Ibid.*, 25 J 32, Original, parchemin, dont seule la partie inférieure subsiste, larg. 250 mm x haut. 25 mm (côté droit), rendue peu lisible par un trou et des taches de moisissure, Arch. dép. Aude 25 J 32¹. – Indiqué : H 211, fol. 51 (Montredon, S).

Fragment du 25 J 32 : « [...] *Et ego dictus Raimundus Boerii hoc accaptum gratum habens, promitto vobis dictis abbati [...]. Solvemus vobis vel vestris successoribus dictum usaticum et gardiam, ut superius continetur, obligans inde vobis dictam terram et melioramenta [...] et quod sic attendam super sancta Dei evangelia gratis juro. Teste sunt Ermengaudus de Cornazano, Petrus [...], Guillelmus et Berengarius Guiraudi notarius Narbone. Raimundus Sigarii notarius Narbone publicus scripsit* ».

Fragment du H 211 : « *Idibus augusti*. Le monastère [de Fontfroide] donne a nouvel achept à Raymond Boyer une méjade de terre, territoire de Bocacers, conf. d'auta et cers avec des chemins, de midy avec l'honneur de Guillaume Salvan, d'aquilon avec celui de Guillaume Serame, sous la cense de 3 s. 7 d. et un obole melgorien et l'entrée de 7 s. 6 d. melgoriens ».

⁵⁹ *Ibid.*, H 206. – Indiqué : H 211, fol. 50v (Boucocers, Montredon, D).

⁶⁰ *ibid.*, 25 J 6. – Indiqué : H 211, fol. 50v (Montredon, Bocacers et Lapidet, I).

terre cédée à Saint-Michel de Montlaurès en 1112⁶¹, la localisation du territoire où est perçue la dîme délaissée par Guilhem de La Porte-Roy⁶². L'identification d'un fragment du XIII^e siècle avec un bail à acapte du 13 août 1252 a déjà été évoquée⁶³.

L'apport de l'original, quand il se révèle lisible, n'est pas moins négligeable.

Il nous permet de connaître les noms des enfants des donateurs, omis souvent dans l'Inventaire conventuel, ceux des témoins et, contribution précieuse pour l'étude de l'authentification des documents et du notariat, ceux des rédacteurs des actes.

Il pallie aux imprécisions de l'Inventaire conventuel dont les analyses sont parfois peu nuancées. Les moines du XVII^e siècle ont eu tendance à résumer des notions différentes sous un même terme, souvent inexact. C'est ainsi que la pièce de terre allodiale cédée à Saint-Michel de Montlaurès en 1086 n'est pas située dans le finage⁶⁴ de Montredon – le mot *terminium* n'apparaît pas – mais dans la *villa*, notion juridique tout autre⁶⁵. Cette même inexactitude apparaît dans la donation faite à Guilhem d'Argens en 1152 : la part de décime qui lui est concédée est à percevoir « *in tribus villis videlicet Labedet, et in Monte rotundo atque Ad Bocacercii et in omnibus terminis earum villarum* ». De même, la « donation à nouvel achept » est une traduction bien littérale du terme « *accaptum* » encore lisible dans le fragment du bail à acapte de 1252⁶⁶

Conclusion

Ces quelques exemples illustrent combien les sources, que leur origine soit privée ou publique, sont indissociables. Les documents se répondent et leur appréhension ne se fait qu'au travers de leur confrontation. Il ne faut pas oublier que c'est à partir des originaux de la sous-série 25 J et de la série H que les cisterciens de Fontfroide ont rédigé à la fin du XVII^e siècle leur Inventaire et que les innombrables liasses de leurs archives constituaient un ensemble unique conservé dans le clocher de l'église Saint-Sébastien. L'éparpillement des fonds dont la distinction, exacte certes sur le plan juridique, apparaît être plus factice sur le plan archivistique, est préjudiciable à la reconstitution harmonieuse de l'histoire de l'abbaye

⁶¹ *Ibid.*, 25 J 2. – Indiqué : Inv. conv., fol. 50 v (Montredon, Bocacers et Lapidet, B).

⁶² *Ibid.*, 25 J 7. – Indiqué : Inv. conv., fol. 50v (Montredon, Bocacers et Lapidet, M).

⁶³ *Ibid.*, 25 J 32.

⁶⁴ Tout au long des inventaires, les rédacteurs traduisent le *terminium* ou le *locus qui dicitur* par terroir, confondant le « finage portant le nom de *terminium* » avec le terroir accueillant les parcelles foncières (L. Verdon, *La terre et les hommes en Roussillon aux XII^e et XIII^e siècles. Structures seigneuriales, rente et société d'après les sources templières*, Aix-en-Provence, 2001, p. 60 ; p. 66.

⁶⁵ Sur le sens du mot *villa* qui a été très disputé, voir la mise au point de Laure Verdon dans *La terre et les hommes en Roussillon...*, p. 60 : « Sous le mot de *villa*, on désigne à la fois une étendue de terroir cultivé par un groupe de paysans et un lieu précis, à l'intérieur de cette étendue, dans lequel a commencé à se regrouper l'habitat ». La *villa* est donc « un lieu d'habitat » en même temps qu'« un centre de perception de taxes ». Elle s'apparente dans le chartrier de Fontfroide au domaine comprenant les terres, les eaux, les bâtiments, mais aussi les hommes et les droits seigneuriaux.

⁶⁶ Sur le bail à acapte en usage dans le Midi, voir l'excellent article de Maurice Berthe, « Le droit d'entrée dans le bail à fief et le bail à acapte du Midi de la France (XII^e-XV^e siècles) », dans *Fiefs et féodalité dans l'Europe méridionale, Italie, France du Midi, Péninsule ibérique du X^e au XIII^e siècles. Actes du colloque international organisé par le Centre européen d'art et civilisation médiévale de Conques et l'Université de Toulouse-Le Mirail (Conques, 6-8 juillet 1998)*, Toulouse, 2002, p. 237-278.

et l'on ne peut que se féliciter que ces deux fonds aient retrouvé leur unité dans un même dépôt et soient ainsi plus aisément consultables.

Pièce justificative

1171, 15 février.

Guilhem d'Argens donne au monastère de Sainte-Marie de Fontfroide et à l'abbé Vital la part de dîme qu'il percevait sur l'étang de Montredon et de Boucocers et sur une faisse de terre des religieux proche de l'église de Montredon, consistant en la quatrième partie de la dîme du territoire de Boucocers et la huitième de celle de l'étang de Montredon¹ et de la faisse de terre du monastère. Il lui cède aussi ses droits sur l'honneur qu'il possède à ce jour ou acquerra par la suite.

A. Original ou copie contemporaine, parchemin, larg. 250 x haut. 100 mm., Arch. dép. Aude H 206².
Autres témoins (originaux ou copies contemporaines) : A¹. Parchemin, larg. 130 x haut. 15/85 mm., fragment à l'écriture totalement effacée, dont ne subsiste que la partie droite, Arch. dép. Aude 25 J 5. – A². Parchemin dont seul le côté droit est en partie lisible, larg. 135 x haut. 50/240 mm., Arch. dép. Aude 25 J 5³.

a. *Inventaire sommaire de la série H des Archives départementales de l'Aude*, p. 276, d'après A.

INDIQUÉ : Inv. conv., fol. 50v (Boucocers, Montredon, D). – Cauvet, p. 366⁴. – Sabarthès, p. 40 (art. Boucocers).

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Anno Incarnacionis ejusdem M° C° LXX° I°. Ego Guillelmus de *Argens*, pro redemptione anime mee et parentum meorum, domino Deo dono et laudo et monasterio sancte Marie Fontis frigidi et tibi Vitali, abbati predicti monasterii, omnique conventui presenti et futuro omnem meam partem decime stagni Montis Rotundi et Boccacircii. Item dono vobis et predicto monasterio meam partem decime integriter quam habeo in vestra faxia que est prope ecclesiam Montis Rotundi, videlicet octavam partem decime quam similiter habeo pro alodio, quamcumque decimam habeo vel habere debeo ulla voce, in omni terminio Boccacircii et octavam partem quam habeo in omni alio terminio ejusdem stagni et in predicta faxia. In omni scilicet honore quod vos hodie habetis et inantea acquirere potueritis, quicquid mei juris esse dinoscitur dono et, cum hac presenti carta et titulo perfecte donacionis, laudo domino Deo et prefato monasterio Fontis frigidi et tibi Vitali jamdicto et universo conventui presenti et futuro et de meo jure in vestrum trado in perpetuum, absque omni retentu, quem ibi nullo modo facio, ad omnem vestram voluntatem faciendam et eorum qui habitaturi sunt in monasterio, secundum Domini voluntatem. Factum fuit hoc XV kalendas marcii. S+num mei Guillelmi de *Argens*, qui hoc totum scribi facio et laudo et firmo et a subscriptis testibus firmari rogo. S. Petri de Galliaco. S. Guillelmi de Viridario. S. Poncii de Sancto Aman. S. Isarni, armigeri Guillelmi de *Argens*. S. Durandi de Quillano.

¹ La huitième partie de la dîme qu'il possédait à Montredon et Boucocers avait été donnée le 30 décembre 1152 par Bérenger d'Argens à son neveu Guilhem d'Argens (Arch. dép. Aude, 25 J 3).

² voir Pièce justificative et Pl. I.

³ Les analyses dorsales, en partie effacées, des deux actes permettent d'affirmer qu'il s'agit bien de la donation conservée sous la cote H 206 : A¹ ne comporte que des bribes d'une analyse moderne correspondant à celle de l'Inv. conv. Sur A², on peut encore lire « *de dono decime G d'Argens [...] Montis Rotundi [...] faxa que est juxta ecclesiam de [...]* », et « *Donacion faite à Fontfroide par Guil[laume] d'Argens de la quatriesme partye de dixme de Boccacers et [...] partye des droitz de [...]* ». Voir Pl. II. Elles rejoignent l'analyse moderne figurant au dos de A : « *Guillaume d'Argens donne au monastère de Fontfroide la 4^{ème} partie du dixme du territoire de Bocacerce et la 8^{ème} de celui du territoire de l'Estang de Montredon, et sur une fayesse de terre dud. monastère proche l'église dudict lieu, et généralement tout le droit qu'il pourroit avoir sur l'honneur que le monastère acquerroit aud. lieu* ». Le document portait comme première cote le chiffre 23. Un autre témoin ou une confirmation de cette donation sont conservés sous la cote 25 J 4.

⁴ Émile Cauvet a interverti les donations de 1152 et de 1171.

Donation de Guilhem d'Argens, 15 février 1171.

Pl. I: Arch. dép. Aude, H 206⁶⁷.

In n̄me dñi n̄ri ihu x̄. Anno i carnacōnis ei⁹. 93. e. lxxi. Ego guill̄s de argens p̄receptōne aīe mee ⁊ parentū m̄orū. dñō dō
 dono ⁊ laudo. ⁊ monastio s̄c̄e marie fontis fr̄gidi. ⁊ v̄itali abb̄i p̄dicti monastij. oīes conuētū p̄sentū ⁊ futū. om̄e meam
 partē decime stagni mōtis rotundi. ⁊ boecacireij. Itē dono uob ⁊ p̄dicto monastio. m̄am partē decime inteḡer qua
 habo i ur̄a faxia q̄ ē p̄p̄ eccl̄ia mōtis rotundi uel octauā p̄re decime. q̄. simili habo palodio. Quācūq̄ decimam
 habeo uel habere debeo ulla uoce. i oī t̄mno stagni mōtis rotundi ⁊ boecacireij. t̄est q̄ra p̄re qua habeo i t̄mno
 boecacireij. ⁊ octauā p̄re q̄ habeo i om̄i alio t̄mno eccl̄e stagni ⁊ p̄dicti faxia. t̄ōm. s̄. honore qd̄ uos hodie ibi habe
 al. ⁊ in antea ad quiete p̄sentis. quicūq̄ nū iuris eē dinoscit̄. dono. ⁊ ē hac p̄senti carta i titulo p̄fecte donacōnis lau
 do dñō deo ⁊ p̄fato monastio fontis fr̄gidi. ⁊ v̄itali iudic̄to. ⁊ uniūsso cōuentū p̄senti ⁊ futuro. ⁊ de meo iure i
 ur̄m t̄ado. ⁊ p̄petuū. absq̄ oī reuētū que ibi nullom̄ facio. ad om̄e ur̄a uolūtate faciendā. ⁊ eorū q̄ habitaturi s̄t i mo
 nastio. t̄cōm dñi uolūtate. f̄c̄m fuit hoc. xv. k̄. martij. C. lxxi. m̄i guill̄m d'argens q̄ hoc totū s̄c̄i facio ⁊ laudo ⁊
 firmo. ⁊ a sub̄scriptis testib̄ firmare rogo. C. lxxi. Pet̄ de galhaco. C. lxxi. Guill̄m d'uridario. C. lxxi. poncij de s̄c̄o amay.
 C. lxxi. H̄arm̄ armiḡeri guill̄m d'argens. C. lxxi. Durandi d'quillano.
 Steph̄s rogat̄ s̄p̄s̄c̄e.

¹ Ces photographies ont été réalisées par les Services des Archives départementales de l'Aude à qui nous exprimons toute notre gratitude. C'est à eux aussi que nous devons l'excellent montage power point de notre communication à l'occasion de la journée d'études du 26 septembre.

Donation de Guilhem d'Argens, 15 février 1171.

Pl II: Arch. dép. Aude, 25 J 5.



